

lors pour l'entretien dudit hospital il ne fut payé aucune dime (1). »

L'hôpital et sa chapelle, comme cela résulte d'actes qui seront analysés ultérieurement, furent édifiés sur la paroisse de Saint-Nizier, c'est-à-dire dans celle des deux parcelles de fonds qui était située au nord de la rue Serpillière. Sur la paroisse de Saint-Michel, dont dépendait l'autre parcelle, se trouvait la tête du pont et à proximité, sinon sur la culée, une autre chapelle. Cette dernière chapelle, bâtie contre les intérêts du curé de Saint-Michel, en ce sens qu'elle pouvait détourner de l'église paroissiale une partie des offrandes pieuses, donna lieu, en 1185, à une transaction par laquelle il fut convenu, sous certaines réserves et conditions, que dans le terme de dix ans elle serait transférée ailleurs (2). Ce transfert fut probablement effectué, car, en 1226, l'abbé Guillaume et le couvent d'Ainay, cédant à des considérations ou à une pression quelconque, permirent aux frères pontifes de construire à la tête du pont et à sa gauche, une nouvelle chapelle qui était, au xiv^e siècle, sous le vocable de saint Nicolas. Par le même acte de 1226, les religieux d'Ainay remirent encore aux frères du pont deux autres terres sur la rive du Rhône : l'une au nord de l'église, *ecclesia* (celle de l'hôpital sans doute), et l'autre à droite

(1) *Ibid.*, n° 2.

(2) «... Noverint presentes et posteri quod controversia que vertebatur inter abbatem Athanacensem et fratres pontis super capella que in ripa Rodani fluminis constructa est... hoc modo sopita est: a proxima Domini Nativitate usque ad decennium .. in eo loco in quo sita est capella manere debet; elapso vero decennio debet inde amoveri... » (*Grand Cartulaire d'Ainay*, fol. 65; *Obit. Lugdun. eccles.*, p. 178).